



# Chapitre 9 : Enseigner explicitement

Cela permet à l'élève d'avoir conscience :

- des buts et tâches scolaires,
- des apprentissages visés,
- des procédures utilisables/ utilisées,
- des savoirs mobilisables/ mobilisés,
- des progrès réalisés.

L'enseignant rend visible des savoirs et explicite les objectifs d'apprentissage.

Inciter les élèves à se remémorer leurs connaissances antérieures, leur rappeler les connaissances qui seront mobilisées, annoncer l'objectif et le but de la séance.

Faire verbaliser et construire les procédures, institutionnaliser le savoir et penser à la trace.